

Fiche d'inscription au plan d'alerte et d'urgence

	S'inscrire au registre nominatif et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs. L'inscription permet un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne de bénéficier des secours.
PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE AU PROFIT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS Dispositif d'alerte ponctuelle à la population fragile Prévu par le Code d'action sociale et des familles <u>FICHE D'INSCRIPTION</u> <u>AU REGISTRE NOMINATIF</u>	Cadre réservé à l'administration Moyen d'évacuation : ☐ escaliers ☐ fenêtre ☐ brancard ☐ chaise ☐ autre _____ Transport : ☐ assis ☐ debout ☐ allongé ☐ autre _____

Personne fragile NOM : PRENOMS :	Date de naissance : Adresse : Téléphone :
Responsable légal NOM : PRENOMS :	Adresse : Téléphone portable : Téléphone fixe : Téléphone professionnel : Adresse employeur :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de **Colleville**. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de **Colleville**, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à **Mairie de COLLEVILLE - 41, rue de l'Eglise - 76400 COLLEVILLE** ou par courriel à mairie@colleville.net. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune au CDG76 (02 35 59 71 11) / Mission RGPD (02 35 59 41 86), ou en demandant auprès de votre mairie au **02 35 28 08 94**.

Personne à prévenir en cas d'urgence NOM : PRENOMS :	Adresse : Téléphone portable : Téléphone fixe : Téléphone professionnel : Adresse employeur :
---	---

SANTE Coordonnées médecin traitant Nom : Prénom : Adresse du cabinet : Téléphone :	AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupes ISO, Ressources) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 Souffrez-vous d'une difficulté d'ordre : ☐ station debout pénible ☐ à mobilité réduite ☐ fauteuil ☐ canne ☐ déambulateur ☐ autre _____ Capacité à comprendre : ☐ oui ☐ non Suivez-vous un traitement : ☐ allergique ☐ autre _____ ☐ particularité alimentaire _____ OBSERVATIONS PARTICULIERES ☐ Je consens à ce que les données relatives à mon état de santé soient enregistrées dans le « registre nominatif » des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels. Fait à, le <i>Signature</i>
---	---

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de **Colleville**. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de **Colleville**, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à **Mairie de COLLEVILLE - 41, rue de l'Eglise - 76400 COLLEVILLE** ou par courriel à mairie@colleville.net. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune au CDG76 (02 35 59 71 11) / Mission RGPD (02 35 59 41 86), ou en demandant auprès de votre mairie au **02 35 28 08 94**.

Jours de présence dans l'établissement d'accueil <i>(cocher la (les) case(s) correspondante(s) à votre situation, préciser les dates et barrer les jours d'absence)</i>	☐ Toute la semaine ☐ Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi - Dimanche Horaires : ☐ Toute l'année ☐ Vacances scolaires. Précisez les périodes concernées :
---	---

OBSERVATIONS PARTICULIERES	
-----------------------------------	--

Je soussigné(e), M, atteste avoir été informé(e), en qualité de personne vulnérable, parents, tuteur, curatelle, ou autre représentant légal, que :

- l'inscription au registre nominatif n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement** de ce questionnaire est **facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de **Colleville** dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels, dispositif d'alerte ponctuelle à la population fragile ;
- cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à, le

Signature

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de **Colleville**. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de **Colleville**, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à **Mairie de COLLEVILLE - 41, rue de l'Eglise - 76400 COLLEVILLE** ou par courriel à mairie@colleville.net. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune au CDG76 (02 35 59 71 11) / Mission RGPD (02 35 59 41 86), ou en demandant auprès de votre mairie au **02 35 28 08 94**.



Code de l'action sociale et des familles

Article L121-6-1

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2004

Partie législative (Articles L111-1 à L591-1)
Livre Ier : Dispositions générales (Articles L111-1 à L14-10-5)
Titre II : Compétences (Articles L121-1 à L123-9)
Chapitre Ier : Collectivités publiques et organismes responsables (Articles L121-1 à L121-13)
Section 2 : Communes. (Articles L121-6 à L121-6-2)

Article L121-6-1

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2004

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande. Ces données sont notamment utilisées par les services susmentionnés pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu à l'article L. 116-3 est mis en oeuvre. Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.

Création Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 - art. 1 () JORF 1er juillet 2004

Les registres nominatifs créés au titre du recueil d'informations visé à l'alinéa précédent sont tenus dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de correction des données nominatives est assuré conformément aux dispositions de la loi précitée. Ces données nominatives ne peuvent être consultées que par les agents chargés de la mise en oeuvre de ce recueil et de celle du plan d'alerte et d'urgence visé à l'article L. 116-3. La diffusion de ces données à des personnes non autorisées à y accéder ou leur détournement sont passibles des peines prévues aux articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

Ces informations sont recueillies, transmises et utilisées dans des conditions garantissant leur confidentialité et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.